L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 21 DECEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 21 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, coin Bourbon et Conti vente de gages forfaits.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—grande vente de marchandises sèche

Par O. Valeon, sur la Levée, en face de la rue Louisa—pommes de terre et oignons.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos. 42 et 45 rue Peters—huîtres, corniches et tabac à priser.

Par R. M. & B. J. Montgomery au No 100 de la rue du Canal, entre Camp et St. Charles, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Morphy & Son, au No 84 de la rue des Magasins—épaules vertes.

Par Hofman, Marks & Co., à leur salle de vente, 33 rue des Magasins—chaussures.

10,000 livres épaules vertes salées.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & son.

Huîtres, cornichons, tabac à priser, &c —Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

☞ Achetez vos **bonbons** et vos **fruits crystallisés** chez **A. Lemanne**, rue de Chartres, 207 entre Dumaine et Ste-Anne.

SPECTACLES.

Mardi, 21 décembre 1875.

VARIETES—Virginius—Mr John McCullough.

ACADÉMIE—The Ice Witch.

St-CHARLES—Zip—Lotta.

La religion et la politique.

En dépit des déclarations de la Constitution, la liberté de conscience était loin d'être respectée dans les premiers temps de la République. Les puritains qui avaient fondé les Etats de la Nouvelle-Angleterre, y avaient introduit dans la législation le fanatisme et l'intolérance. On pouvait dire que dans ces Etats, les religions autres que la religion protestante n'étaient que tolérées. Les fameuses "blue laws" du Connecticut resteront dans l'histoire comme un témoignage frappant d'intolérance de la part des descendants de gens qui étaient, cependant, venus chercher sur la libre terre d'Amérique un refuge contre les persécutions religieuses. Ce n'est que peu à peu que la législation s'est modifiée dans le sens de la liberté et de la tolérance. Mais il reste encore une trace de l'ancien esprit de puritanisme dans les lois du dimanche, en vigueur dans la plupart des Etats de l'Union, lois qui sont contraires à la liberté individuelle aussi bien qu'à la liberté de conscience, puisqu'elles imposent l'observation dominicale suivant les idées particulières d'une des églises chrétiennes, à tout le reste de la population.

Nous retrouvons également la prépondérance du protestantisme, dans le maintien d'une sagesse contre lequel des protestations ont été vainement faites, à diverses reprises, la lecture de la Bible dans les écoles publiques. Récemment encore, les directeurs des écoles de Philadelphie ont refusé de prendre en considération une pétition demandant qu'on cessât de lire la Bible dans les écoles publiques de cette ville.

Là où nous trouvons l'égalité des cultes le mieux pratiqué, c'est dans les assemblées législatives où l'on invite des ministres des différents cultes, à venir, tour à tour, ouvrir les séances par une prière, usage assez étrange, d'ailleurs, qui est la confusion et non la liberté des cultes.

Quoiqu'il en soit, s'il est une religion qui domine encore c'est assurément le protestantisme, qui, d'ailleurs, la religion de la majorité dans l'Union. C'est, cependant, le protestantisme qui se prétend menacé par les progrès du catholicisme, et c'est au nom du protestantisme, beaucoup plus qu'au nom de la liberté de conscience ou de l'égalité des cultes devant la loi que le président Grant est venu mêler tout d'un coup, sans que rien justifiât cette immixtion, la question religieuse aux questions politiques du jour.

La précipitation maladroite avec laquelle l'évêque Haven, au nom de la réunion des prêcheurs méthodistes épiscopaliens de Boston, a désigné U. S. Grant comme le choix des fidèles de cette église pour la présidence des Etats-Unis, c'est à dire pour un troisième terme présidentiel, a bien montré que Grant n'était quelle champion d'une église particulière et non celui de la cause de la liberté religieuse et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il y avait au meeting dont nous parlons, 213 ministres et une centaine de laïques et tous ont unanimement endossé la nomination. Voilà donc Grant devenu le candidat spécial d'une des sectes du protestantisme.

Que diraient les protestants, si l'archevêque-cardinal McCloskey avait présidé une réunion du clergé catholique, dans laquelle eût été adoptée une candidature à la présidence des Etats-Unis? Ne soutiendraient-ils pas, avec raison, que c'est faire sortir les ministres de Dieu de leur sphère légitime d'action que de leur faire prendre une initiative politique aussi grave que celle de la désignation d'un candidat à la présidence?

Le meeting des méthodistes épiscopaliens de Boston n'a même pas dégnisé ses tendances et son but. C'est la guerre déclarée au catholicisme. Le Pape veut gouverner les Etats-Unis, ont prétendu les révérends et Grant est le seul homme capable de jouer sur ce continent le rôle de Bismark. C'est donc une croisade religieuse entreprise contre le catholicisme et Grant doit en être le chef. Les discours de ces sectaires maladroits jurent singulièrement, il faut l'avouer, avec la proposition du Président d'assurer, par un nouvel amendement constitutionnel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Si nous ne considérons pas cette séparation comme suffisamment garantie par la Constitution, nous n'aurions certainement aucune objection à ce qu'une nouvelle barrière vînt s'opposer aux aspirations dominatrices d'une religion sur les autres. Mais le danger, ne vient pas, selon nous, du catholicisme, dont les progrès ont été dûs précisément à la liberté dont il jouit comme toutes les autres religions; le danger vient du puritanisme yankee qui n'a jamais abdiqué ses prétentions à la domination et qui, sous prétexte d'arrêter les progrès des autres églises, se sonne qu'à établir sa propre suprématie.

Quand le président Grant propose un amendement constitutionnel interdisant aux Etats l'exercice d'un droit pour lequel ils sont et doivent rester souverains, celui de disposer de leurs revenus comme ils l'entendent en faveur de l'éducation publique ou des établissements de charité, ce n'est pas par respect pour les principes qu'il met en avant, car M. Grant sait que la grande majorité des écoles publiques de l'Union n'en resteront pas moins sous l'influence protestante et que la Bible continuera à y être lue, c'est pour en pêcher les Etats d'accorder une part si petite que ce soit à des écoles catholiques dans les subventions attribuées à l'éducation, c'est pour exclure les catholiques des avantages de l'éducation gratuite. On pourrait même interpréter l'amendement comme interdisant aux Etats d'accorder les moindres subsides aux établissements charitables, tenus par des congrégations, salles d'orphelins, d'infirmes ou de vieillards, hopitaux, &c.

Si l'esprit d'intolérance qui a dicté cette introduction de la religion dans la politique, venait à prévaloir, et si Grant était élu comme le champion d'une église spéciale, celle des méthodistes épiscopaliens, il faudrait s'attendre à voir la république des Etats-Unis, une fois lancée dans cette voie funeste, aller aussi loin que la république Suisse et la république du Mexique, et expulser les sœurs de charité, les servantes des pauvres et toutes ces pieuses filles du Christ qui se font, sur la terre, les anges gardiens de l'enfance abandonnée, de la vieillesse ou de l'indigence.

En vérité, en envisageant les dangers qui peuvent résulter de ce réveil du fanatisme puritain, nous nous demandons si les véritables amis de la liberté de conscience et de religion ne feraient pas bien de mettre à profit l'occasion qui leur est offerte par l'amendement Blaine pour lui en substituer un autre qui, sans porter atteinte à la souveraineté des Etats, ajouterait une nouvelle garantie à celle que les Pères de la Patrie ont déjà si sagement introduite dans le pacte de la fédération des Etats, en faveur du libre exercice des cultes et de la liberté individuelle.

La démocratie nationale, qui est la gardienne des traditions laissées par les fondateurs de la République, doit retourner contre ceux qui l'ont présenté dans un intérêt de parti ou dans un but personnel, l'amendement qui introduit la question religieuse dans l'arène politique, en réaffirmant les principes qui ont jusqu'ici assuré l'indépendance de la religion vis-à-vis du gouvernement et celle du gouvernement vis-à-vis de la religion.

Si un amendement n'est pas jugé nécessaire, une résolution, contenant une déclaration de principes bien nette à ce sujet, nous paraît être le meilleur moyen d'enterrer l'amendement Blaine et de couper court à une agitation religieuse qui n'a d'autre objet que de servir l'ambition égoïste d'un homme.

Il ne peut y avoir de vraie liberté religieuse dans un pays qu'aussi longtemps que le gouvernement reste étranger aux rivalités des églises. M. Grant, candidat méthodiste, chef d'une croisade contre la religion catholique, n'est pas, ne peut pas être le champion de la liberté de religion, il est celui de l'intolérance et de la persécution. Il est en même temps, l'ennemi de la paix des consciences et un fauteur de discordes civiles.

Nous espérons que cela sera compris par tous les protestants honnêtes et que cette funeste tentative pour créer des dissensions dont on ne saurait prévoir les conséquences ni la fin, sera étouffée dans son germe.

La politique et la religion doivent rester étrangères l'une à l'autre; que la politique s'abstienne de se mêler à la religion et que la religion se garde d'intervenir dans la politique, c'est le meilleur moyen d'éviter les orages et les malheurs qui ont frappé tant de nations dans les temps anciens et modernes !

New-Orleans Democrat.

C'est avec une vive et cordiale satisfaction que nous accueillons l'apparition du premier numéro du *New-Orleans Democrat*. Nous avons déjà dit que le nouvel organ de la démocratie louisianaise, était fondé par une association composée de citoyens dévoués au bien public et qu'il avait pour rédacteur en chef le colonel R. Tyler, fils de l'ex-président de ce nom, citoyen d'un caractère et d'un passé irréprochables et qui possède une longue expérience comme homme politique et comme journaliste.

L'article programme du colonel Tyler est remarquable par la simplicité et la clarté du style et par une modération de forme qui ne fait qu'ajouter du poids à la netteté et à la franchise de ses déclarations.

"Je sais, parfaitement, dit le rédacteur du *Democrat*, qu'il y a dans cette communauté un désir naturel et raisonnable de jouir du calme qui résulte de l'absence d'antagonismes et de luttes politiques, mais j'ai la conviction que les Louisianais, dignes de leurs ancêtres, ne consentiront jamais à supporter un fardeau tyrannique ou à porter volontairement un insigne d'infériorité ou de dégradation, ou à ce que la Louisiane devienne la Béotie du Sud, infidèle à elle-même et à ses alliés démocrates dans toute l'Union."

Citons encore les passages suivants :

Enfin ceux qui ont eu l'idée de fonder ce journal et dont j'endosse les intentions et les vues, sont sous l'impression que dans la condition actuelle de nos affaires publiques, un organe sans crainte et non corruptible du peuple est devenu une nécessité. Il est certain que le *New Orleans Democrat*, sous son administration actuelle, ne craint pas le pouvoir et ne peut être corrompu.

Le *Democrat* est ainsi dédié au peuple comme son champion sincère et infatigable et comme l'ennemi inébranlable et irréconciliable de toutes les corruptions et de tous les désordres partout et de quelque part qu'ils viennent.

Je n'ai pas besoin de dire que tout en soutenant invariablement le parti démocrate, le journal recommandera aussi l'union de tous ceux qui sont en faveur d'une administration honnête et de la réforme.

MORT DE MME VVE P. LAVILLEBEUVRE.—Madame Vve P. Lavillebeuvre, née Elodie Arnouil, ancienne directrice de l'Institut St. Louis, est morte hier après une longue maladie. Madame Lavillebeuvre était depuis longtemps connue dans notre monde musical comme l'une de nos plus brillantes pianistes et l'un de nos plus habiles professeurs. Elève de Mme Boyer, elle avait formé elle-même des élèves distingués. Après avoir enseigné le piano dans l'Institut St-Louis elle avait succédé à madame Deron comme directrice de cet établissement d'éducation. Mais, il y a quatre ans environ, une congestion la trappa de paralysie partielle et elle fut forcée de céder la direction de l'Institut St-Louis à madame Mathey. Depuis deux ans, elle ne pouvait plus quitter son appartement et on pensait que qu'elle allait éteinte à la suite d'une longue agonie. Madame Lavillebeuvre était une femme d'une grande intelligence et d'une exquise distinction de manières. Chargée, jeune encore, d'une nombreuse famille, elle avait lutté noblement et courageusement contre les difficultés de l'existence et elle avait inspiré à tous ceux qui l'ont connue un respect et une estime sincères. Sa mémoire restera chère à ses anciennes élèves et aux nombreux amis qu'elle comptait dans la société louisianaise.

MORT DU JUGE FOULHOUZE.—On annonce la mort d'un homme qui avait acquis à la Nouvelle-Orléans quelque notoriété à une certaine époque, le juge Jacques Foulhouze, qui est décédé dimanche, à la Pointe à la Hache, paroisse Plaquemines. Le juge Foulhouze était français, mais il résidait en Louisiane depuis plus de trente ans. Il était avocat et avait rempli les fonctions de juge dans la paroisse Plaquemines. Il avait, pendant assez longtemps, été grand-maître de l'ordre écossais indépendant de la franc-maçonnerie. On nous a dit que depuis il était redevenu fervent catholique. C'était un homme instruit et intelligent.

Hâtez-vous! Tirage d'or.
Hâtez-vous! Tirage d'or.
Hâtez-vous!
Les billets se vendent
Les billets se vendent
Les billets se vendent
Comme des petits pâtés
Loterie de la Louisiane
Comme des petits pâtés
Académie de Musique, 27 décembre.

TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENT.—On verra, par un avis inséré plus loin, que le salon de barbe de Mr A. Poirier, établi depuis plus de 20 ans sous l'Hôtel St-Louis, sera transféré le 25 de ce mois, rue St. Louis, No 77, entre les rues Royale et Bourbon, près du restaurant Antoine. Mr Poirier espère que sa nombreuse clientèle voudra bien le suivre dans son nouvel établissement.

☞ Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est débité au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le moins cher mais encore le plus frais et le plus agréable de tous les cafés vendus sur ce marché. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'essai.

AU BON MARCHÉ.—M. Jos. B. Hubbard, marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido, a eu dans ces derniers temps un véritable succès de vente, et ce succès grandit tous les jours. La raison de cela est que M. Hubbard a réduit assez le prix de ses meubles pour encourager quiconque a besoin d'en acheter. Notons bien que le bon marché auquel ils sont offerts ne nuit en rien à leur élégance et à leur solidité.

Les bons consolidés à la cour des Etats-Unis.

Importante décision du juge Woods.

Elle fait prévaloir la loi de finance de 1852.

Nous ne publions pas le texte de l'opinion rendue hier par le juge Woods dans l'affaire des héritiers Maenhaut, intentée par MM. Campbell et Bermudez, vu que les journaux anglais la donnent en entier, et que, d'ailleurs, il est préférable, pour nos lecteurs, que nous l'expliquions.

Les demandeurs, dans ce procès d'une si vaste importance, avaient fait une motion ayant pour objet une injonction défendant à la ville de toucher aux fonds collectés et déposés pour faire face aux coupons des Bons consolidés, réservant leurs droits à la nomination d'un receveur éventuellement.

La ville de la Nouvelle-Orléans et les détenteurs de Bons émis depuis 1860, à l'effet de résister à cette demande pour une injonction, avaient fait valoir une prétendue nullité et abrogation de l'acte de 1852 en vertu duquel les bons consolidés ont été émis, se fondant sur l'inconstitutionalité de cet acte qui pourvoyait à la levée d'une taxe non *égale et uniforme*; sur le rappel de la charte de 1852; sur l'acquiescement des détenteurs de Bons consolidés; sur la parfaite égalité de toutes les obligations de la ville, la validité de la charte de 1870 et l'acte de 1874 qui dépensa la ville de tout droit d'amortissement.

Le Juge Woods, qui semble parfaitement comprendre la question, bien que l'affaire n'ait pas été plaidée sur le fonds, a fait, d'une manière très lucide, l'historique de la dette municipale, en termes généraux cependant, moins la dette consolidée dont il s'agit et qu'il examine plus minutieusement; il déclare que la section de la loi de 1852, sur laquelle les détenteurs de bons consolidés se fondent, ainsi que toutes les sauvegardes et les garanties dont la Législature l'a entourée, sont *au contrat* en faveur des détenteurs de ces obligations, qui lie *l'Etat et la Ville* et que ces détenteurs, quoqu'en aient pu dire ou faire des Législatures subséquentes, et la ville de la Nouvelle-Orléans, ont le droit d'en exiger l'exécution.

Il décide que les taxes collectées et déposées en Banque par la ville, au crédit des coupons de Bons consolidés, sont en danger et qu'il est de son devoir de les protéger et de veiller qu'elles soient appliquées au but pour lequel elles ont été prélevées, donnant clairement à comprendre, qu'au besoin il nommera un Receveur pour en effectuer la distribution.

Il décide aussi, qu'il n'existe aucun conflit entre la charte de 1852 qui pourvoit à la levée de cette taxe, et la constitution de 1845, qui était en force lors de son adoption et qui, comme d'ailleurs toutes celles qui l'ont suivie, exigeait que les taxes fussent *égales et uniformes*.

En effet, la charte de 1852 ne fait qu'imposer aux municipalités consolidées, la taxe nécessaire pour payer l'intérêt et l'amortissement de leurs dettes respectives, continuant ainsi dans toute son intégrité et dans toute son identité la dette de chaque municipalité. Il est évident qu'il eût été injuste et probablement inconstitutionnel, d'imposer une même taxe sur les municipalités ou *Districts, indistinctement*, vû que la dette individuelle n'était pas du tout la même.

Bien que cette opinion ne *déroite* pas que les Bons émis après 1869, soient illégaux, il n'est pas moins vrai que le juge Woods les tient pour tels, vû qu'il n'hésite pas à dire en propres termes "qu'à *commencer en 1869, la ville a émis différentes séries de Bons, en violation de l'acte de 1852.*" Les contribuables peuvent donc espérer que, lorsque l'affaire se plaidera sur le fond, le juge Woods n'hésitera pas à dégrever la ville, de quinze millions de ces Bons, s'il est appelé à décider cette question. Il est bien clair qu'en attendant, ils ont recours aux procédures, ils pourront obtenir un jugement dans ce sens.

La décision du juge Woods, qui est fondée sur la vérité, sur la loi et sur la justice, fait voir combien est frivole l'opinion du juge Hawkins de la Cour Supérieure qui, après avoir accepté la caution offerte, le séquestre des fonds déposés pour retirer les coupons, a mis de côté cette mesure de conservation. Ses raisons étaient qu'il fallait que *tous* les détenteurs de coupons, jusqu'au dernier, demandassent le séquestre; qu'un surplus les billets déposés par la ville, avant été mêlés avec ceux de la Banque indistinctement, et ne pouvant être identifiés, le shérif ne saurait *les* prendre en sa possession et que d'ailleurs, l'ordre de séquestre contre la Banque était un ordre contre la ville et que procédure semblable était interdite par un acte de 1870. La décision de la Cour des Etats-Unis prouve que ces raisons sont de nulle valeur.

Cette décision a pour effet immédiat, d'empêcher la ville de se servir ouvertement des fonds déposés à la Banque Nationale de la Louisiane et virtuellement de contraindre la ville à les distribuer à qui de droit—et la ville vient à s'opposer au paiement de cet argent aux Détenteurs de coupons de Bons consolidés, la présomption est que, sur la demande des ayants droits *Plaignants*, un Receveur, qui ne devrait être qu'une Banque bien sûre, sera nommé pour en prendre possession et les payer aux ayants droits intéressés.

Le juge Woods, dans cette circonstance, a montré, avec beaucoup d'intelligence et d'indépendance, qu'il était décidé à faire son devoir, sans prendre garde aux clameurs des détenteurs d'obligations municipales illégalement émises.

Il ne faut pas croire que ce jugement décide l'affaire entière, qui paraîtra plus tard à son tour, devant la Cour Suprême. Il ne décide qu'une question incidente, mais il la décide par la raison que la Cour trouve au fond de l'affaire de faits validant les considérations de droit qui justifient la protection qu'elle accorde dans l'intervalle.

DÉLÉGUÉS.—Les paroisses De Soto, Rapides, Bienville et Claiborne ont nommé les délégués suivants à la convention qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans, le 5 janvier prochain :

De Soto.—Hon. J. B. Elam, Hon. J. L. Scales, Hon. Charles Shuler, J. L. Logan Esq., Drs. J. B. Lee, W. S. Frierson, R. L. Armstrong.

Rapides.—T. C. Manning, G. W. Stafford, M. Ryan, R. L. Lackett, L. Texada, W. F. Blackman, T. O. Moore, J. S. Butler, J. C. Wise, R. P. Hunter, J. A. Williams, J. L. Cornelia, M. Wells, S. W. Gordon, K. M. Clute, W. Hobby, A. B. C. Dean, G. C. Bolton, J. G. P. Howe, J. A. Cruikshank, F. Seip, J. J. Swann, W. E. Taylor, W. C. James, H. Dyer et J. James Jeffries.

Bienville.—J. T. Sutton, T. J. Hightower, H. V. Poole, Hon. Jas. Bree et le juge D. F. Head.

Claiborne.—J. W. Nicholson, J. C. Egan, G. W. Alexander, T. D. Meadows, B. R. Goleman, B. T. Ledbetter, W. L. Coker, Génl. John Young, H. C. Mitchell et W. P. Myers.

Passagers arrivés, dimanche soir, par le steamship *Hannover*, capt. Hinleck, de Brême, via le Havre et la Havane, MM. G. Gerdes, G. Gossen, L. Schäfer, Mme Müller, G. Rohlsen et femme, H. Studer, W. Barkhausen-Buseng, G. F. Remmer, Mme E. Petersen, W. Wildenstein, Mme M. Zubeteen et enfant, Mr. Hesdeprem, E. Mayer, E. D. Deurce, J. P. Sarrazin, J. L. Sarrazin, N. Willemsier, F. Kellmann, Chas. Hasselbrook, A. P. J. Fenro et Viscuya et femme, E. Hernandez, P. Sanfeliez, E. B. Benson, C. Hamellin et femme, G. C. Colnya, F. Ruiz Bustamento, B. de Frylesca et 103 passagers d'entreport.

JOURNAUX ILLUSTÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville vient de recevoir les numéros de *l'Illustration* et du *Monde Illustré* du 4 décembre.

☞ Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux du Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres pièce.

JAMBONS DE WESTPHALIE, &c. — La maison Solari & Sons, vient de recevoir des jambons de Westphalie et d'York, du bacon d'Irlande, Caviar de Russie, fromage anglais, marrons, champignons, &c. Aussi, du champagne de Rodrer. Voir l'annonce.

Organisez des clubs
Essayez de faire fortune
Onze billets entiers
Tirage d'or
Pour le prix de dix.

Pas de réduction,
Pas de délai
Tous les lots
Payés en plein
Payés en or.

☞ Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

☞ Les visiteurs de la campagne, qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café de la rue du Camp No 5 où une machine à vapeur est toujours en activité pour répondre aux besoins de la consommation.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

A la Quatrième Page.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—C'est ce soir que doit avoir lieu la première représentation de la fameuse pièce féerique "Ice Witch." Nous qualifions de fameuse cette pièce sans trop savoir pourquoi; mais comme on nous dit que M. Bidwell n'a rien épargné pour la monter convenablement et qu'il a engagé pour cette occasion des acrobates, des gymnasiarques et des équilibristes qui, pour la première fois, paraîtront à la Nouvelle-Orléans, nous pensons que si notre qualification ne s'accorde pas avec la pièce qui présente le puissant attrait d'une nouveauté, elle s'accordera du moins avec la recette qui, espérons-le, sera des plus fructueuses.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le célèbre tragédien américain John McCullough a commencé la série de ses représentations par la tragédie de *Virginius*, devant une nombreuse assemblée qui l'a applaudi, dans tous les passages dramatiques de son rôle, rendu par lui avec force et expression. Il doit jouer ce soir dans la pièce historique de Bulwer, *Richelieu*.

THÉATRE ST. CHARLES.—Miss Lotta, dont le talent ne manque pas d'admirateurs ici, a fait son début hier dans "Zip" secondée par C.W. Couldock, E. A. Locke, et la troupe de Henri E. Albey. Nous parlerons plus longuement dans notre prochain numéro de Zip et de ses interprètes.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LES OPELOUSAS.—Nous annonçons un nouveau service pour les Opelousas, celui du bateau à vapeur St-Mary qui partira dès aujourd'hui 4½ heures du soir pour Washington, le Fort Barré, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing et tous les points intermédiaires et qui à l'avenir partira régulièrement tous les mercredis à 5 heures du soir. Le bateau St-Mary est d'un faible tirant d'eau et fin marcheur. Il est commandé par le capitaine F. Probst, dont l'habileté et la prudence sont très connues, et qui a choisi pour l'assister en qualité de commis Mr J. B. Schmidt qui jouit de la confiance des négociants de la ville et des habitants de la campagne. Pour frêt ou passage voyez l'annonce.

LETTRE AGE D'OR — Succès sans pareil — Grande vente de billets — Par toute l'Union — Où dit partout — Que c'est la loterie — La plus libérale qui — Existe au monde — Tous les lots payés en plein — Achetez vos billets — Tout de suite. — LETTRE AGE D'OR

☞ Le plus grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants on trouve au Robt. E. Lee, coin Canal et Bourbon et coin Royale et St-Louis.

MARRONS.—La maison Aut. Lanata, Nos 9 et 11, rue Jefferson, vient de recevoir des marrons de choix, de Savoie.

Un stimulant bon pour la santé.—Les médecins qui certainement devraient être les meilleurs juges en ces matières, déclarent que les stimulants sont non seulement désirables mais encore essentiels en nombre de cas. Quand le bon effet d'un stimulant est confirmé et rendu permanent, comme dans le cas des "Hostetter's Stomach Bitters", par l'action des principes toniques et astringents combinés, il devient infiniment plus efficace comme un régénérateur de l'énergie physique et comme un correctif de ces conditions du corps qui engendrent la maladie. Les "Bitters" ont reçu le plus haut témoignage des hommes de la faculté médicale qui ont observé l'effet de ce cordial stimulant populaire comme un remède contre la faiblesse, les affections nerveuses, la dyspepsie, la constipation, l'inactivité du foie, les fièvres d'infection et beaucoup d'autres désordres. Sa base est le vieux bon whiskey de seigle, la meilleure liqueur connue dans le commerce et celle qui possède les propriétés toniques les plus actives et les plus saines.

Décédés, hanté soir, à six heures et demie dame veuve PLACIDE LAVILLEBEUVRE, née Elodie Arnouil. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 132 rue du Quartier, entre Remparts et St-Claude.

Décédé, le 6 décembre 1875, à la Pointe à la Hache, paroisse Plaquemines, l'honn. JAMES FOULHOUZE, à l'âge de soixante et quinze ans et trois jours, vingt-sept heures, environ, France.

Entrepôt de Tapis et de Rideaux
VENTES AU GROS ET EN DETAIL
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
PARIS Aubusson, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—Anglaises et américaines.
NATTES—Jonchées, Japonaises et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos.
STOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLATS, par balles ou en garde.
A. BROUSSEAU & SON.
12déc—6 PP

Société Italienne PIO VI, GENNARIELLO, Capitaine. Son bateau à vapeur le du soussigné partira de la dite Société, les officiers suivants ont été élus pour servir pour l'année suivante :
ANTONIO GRILLO, Président.
JOHN ASTREDO, 1er Vice-Président.
SALVATORE D'AMICO, 2d Vice-Président.
GIUSEPPE FALLO, Trésorier.
GIUSEPPE DELLA VALLE, Secrétaire.
SALVATORE BUCHI, Président honoraire.
LION BERTOLL.
21déc—1f

Union des Propriétaires.—L'assemblée régulière hebdomadaire du Conseil Exécutif Central aura lieu MARDI, 21 décembre, au Grand-Jury Hall, à sept heures du soir.
ARCHIBALD MITCHELL, Président.
E. C. WEARTON, Secrétaire. 21déc—1f.

Bureau de la compagnie de navigation du canal Carondelet.—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie, pour l'année courante, aura lieu le JEUDI, LUNDI (le 27) de janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures après-midi.
LOUIS BURTHE, Secrétaire.
21déc—21,28déc—4,16janv

Avis aux consignataires.—Le steamer allemand HANNOVER, arrivé de Brême, du Havre et de la Havane, commence son déchargement à son quai, poteau 11, même district, le 21 décembre. Les consignataires sont priés de venir payer leurs comptes de frêt aux bureaux des soussignés et venir recevoir leurs marchandises sur le quai, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
A. P. STOCKMEYER & CO, Agents.
21déc—1f au No 42 de la rue de l'Union.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.—Messieurs les membres de cette société qui ont pour but la prospérité de cette association, sont invités à se rendre à la salle de la réunion, JEUDI, 23 décembre courant à 8 heures du soir, afin de recevoir des notifications de membres qui désirent se porter comme candidats et choisir parmi ces derniers une liste satisfaisante à la majorité.
Au nom de plusieurs Membres.
18déc—5f

CONFISERIE
A. LEMANNE
207.....RUE DE CHARTRES.....207
(entre Dumaine et Ste-Anne.)
JOLI assortiment de CARTONNAGES nouvellement reçus de Paris.
BONBONS FINS à 75 cts la livre.
FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cts la liv.
21déc—1m

Avis au public.
LE SALON DE BARBE de A. Poirier, qui existe depuis plus de vingt ans sous l'Hôtel St-Louis, sera transféré le 25 de ce mois rue St-Louis No 77, entre Royale et Bourbon, près du restaurant Antoine. A Poirier profite de cet occasion pour remercier sa clientèle et ses amis pour le patronage qu'ils lui ont décerné jusqu'à ce jour et doit espérer demande la continuation dans son nouvel établissement. Il s'efforcera, comme par le passé, de s'en rendre digne.
21déc—1m Mar Ven Dim A. POIRIER.

LE soussigné achète et vend toute espèce de bons et d'actions du Sud et de l'Ouest. Il sollicite une correspondance, donne des références et des garanties. Spécialité de bons et d'actions en souffrances.
T. FRANCIS GIBBONS,
Agent de propriétaires fonciers et courtier d'actions.
21déc—1f. 12 West 4th Street. New-York.

Marrons! Marrons!
100 BARILS MARRONS de choix de Savoie et débarquement du steamer Hanover et à vendre par ANT. LANATA, rue Jefferson No 9 et 11 entre Chartres et Decatur.
21 déc—6f

Grocerie à vendre.
GROCERIES! A vendre à des conditions libérales, la belle grocerie située à l'encoignure des rues Kerlerec et Chaltorre, un des quartiers les plus florissants du 21 District. Pour plus ample informations, s'adresser sur les lieux à Mme Vve J. AGUT. 21déc—1f.

Demande de Domestique.
ON DEMANDE pour la campagne une bonne, blanche ou jeune fille pour aider dans une famille. Inutile de se présenter sans recommandations satisfaisantes.
S'adresser rue Ste Anne 143, le matin vers huit heures, ou dans l'après midi, à quatre heures.
19déc—2f.

Théâtres des Variétés.
Mardi soir 21 décembre 1875.
Mr JOHN MCCULLOUGH
Notre jeune tragédien le mieux doué dans le rôle de RICHELIEU
Acclamé avec enthousiasme à Boston et à New York.
MERCREDI SOIR—Virginius JEUDI—Lear. VENDREDI—Othello. SAMEDI SOIR—Richard III. MATINÉE de NOEL—La comédie de shakespeare, Katharine and Petruchio, 1000 jouets donnés. MATINÉE de MERCREDI Mme Chanfrau dans Parsad.
21déc—1f

Théâtre des Variétés
Matinée de Mercredi 22 décembre.
A la requête générale
Mme HENRIETTA CHANFRAU
jouera la brillante comédie américaine de Mr. Tayleure,
PARTNO,
or THE BANK FAILURE.
Places réservées 50 cents. 21déc—1f

Théâtre des Variétés.
JOUR DE NOEL.
Mr JOHN MCCULLOUGH
Donnera (au lieu d'Othello) la comédie de Shakespeare intitulée
KATHARINE and PETRUCHIO, or, TAMING THE SHREW.
Pour la Matinée de Noel—1000 jouets seront distribués comme présent de Noël. 21déc—1f

Champagne Bœdrer,
100 Caisses Champagne Louis Roedrer, 200 Cartons Riscard Champagne,
MARRONS FRAIS.
100 Barils Marrons frais de Savoie,
200 livres Champignons secs nouveaux,
JAMBONS de WESTPHALIE et YORK,
100 livres Breakfast Bacon d'Irlande,
500 Jambons de Westphalie,
1000 York,
50 lbs Caviar Russe (Véritable),
24 Fromages Stilton,
12 Cheddar,
PRUNES CONFITES,
50 Boîtes Prunes Confites,
En débarquement du s. s. Hannover et à vendre par J. B. SOLARI & SONS,
21déc—3f. 45 rue Royale et 75 rue du Camp.

Ouverture de marchandises de haute nouveauté.
LA MAISON
P. BOISSONNEAU,
1 RUE CARONDELET, au Premier.
ANNONCE aux dames que l'ouverture des marchandises de haute nouveauté commencera LUNDI prochain, 20 décembre. Les dames trouveront à des prix très modérés, chapeaux français, robes, manteaux, lingeries, fleurs, plumes, soieries, velours pour robes et beaucoup d'articles de fantaisie.
P. BOISSONNEAU.
Mme Sophie qui fait partie de la maison Boissonneau, espère que les anciennes clientes qui ont bien voulu patronner la maison dans laquelle elle est allée se rendront, comme par le passé, lui continuer leur bienveillant patronage.
18déc au 1erJ

ELITE CLUB ROOM,
40.....Rue St-Louis.....40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

ROBT. E. LEE,
HAT STORE,
Au coin des rues Canal et Bourbon.
—ET—
au coin des rues Royale et St-Louis
19déc—1m D.M.J

L'INFLATION.
FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation, leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Bazins.
4déc—

UN IMMENSE DÉBALLAGE
—DE—
MARCHANDISES NOUVELLES
SERA FAIT CETTE SEMAINE
AU MAGASIN A
25 c., 50 c. & $1 00.
201.....RUE DU CANAL.....201
Entre Bourgogne et Remparts.
19déc—1

CADEAUX DE NOEL.
Au public.
NOUS offrons, jusqu'à la fin des jours de fête, nos MONTRES en or et en argent à une GRANDE RÉDUCTION des prix ordinaires.
Nous avons une grande quantité de MONTRES AMÉRICAINES, que nous vendrons à un bon marché exceptionnel.
A. B. GRINSWOLD & Co.,
Au coin des rues Canal et Royale.
19 Déc—1f.—PP. 1m M. J.

H. P. BUCKLEY.
8.....RUE DU CAMP.....8
Vendre aux plus bas prix
MONTRES A REMONTOIR DE WALTHAM
—Aussi—
Autres montres américaines, anglaises et suisses, dans tous les genres, pour hommes et dames.
En main constamment, assortiment complet d'ARGENTERIE et de BIJOUX.
Les MONTRES sont réglées avec soin et les DIAMANTS remontés.
19déc—1m.

Pommes de terre pour plant.
500 barils Esteutu Rose de choix.
" Jackson Whites
" Peerless
" London Lady's
" Pink Eyes
" Russetts
" Peach Blows
" Pommes
" Petite pois du Canada
Tarricots de marine
Oignons rouges et jaunes
Pleinement garantis. Venez les examiner avant de vous adresser ailleurs.
J. A. BROUSSEAU & SON.
19déc—2f

LA FASHION.
SI